

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles brèves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la secte Aum est riche d'enseignements dans la mesure où ce scénario est devenu un cas d'école depuis une dizaine d'années maintenant.

Un exercice à l'échelle européenne

Sur le plan opérationnel et de l'utilisation des moyens, plusieurs pays de l'Union européenne ont participé à cette simulation : Suède, Hongrie, Luxembourg, Allemagne, République Tchèque, Portugal, Belgique, Italie et Espagne. L'intérêt est la mise en adéquation des différents éléments des logistiques propres à chaque pays, dans la complémentarité et la combinaison des moyens mis à disposition ainsi que de coordonner sur le terrain l'ensemble des opérations et des modalités d'intervention. En un mot : l'interopérabilité.

Imaginons qu'au même moment et dans le même laps de temps, dans plusieurs capitales européennes, des scénarios similaires pourraient surgir. Sur ce point, le colonel Nardin indique: « Il est bien évident que ces scénarios mettent en jeu des situations potentielles qui peuvent exister dans le cadre de grandes manifestations sportives, culturelles ou de la présence de grandes délégations. Tout ceci est pris en compte. Maintenant, si la même chose se produisait pendant l'exercice ailleurs, d'une part les moyens engagés (...) étaient représentatifs des pays participants, mais n'altèrent pas les capacités de chacun de ces pays à se défendre et qui ont largement plus de moyens déployés sur le terrain que lors de cet exercice (...). Si demain cela se passait en situation réelle, il y aura des opérations tiroirs (...) jusqu'à entraîner la fermeture aérienne du territoire européen, si cela était nécessaire, de façon à protéger au maximum les citoyens face à cette menace ».

Ces simulations, qui tendent à se multiplier, répondent malheureusement à un contexte où l'éventualité d'attaques subversives font le jeu des terroristes aux actions chaque fois plus pernicieuses et aux conséquences toujours plus graves sur le plan international.

C.T.

Canjuers en chiffres

Est Ouest	35 kms
Nord Sud	10 kms
Superficie	35 000 ha
Réseau routier	100 kms
Réseau pistes	1.000 kms
Sécurité coupe feux.	160 kms
Bâtiments	350
Surface bâtie	133 000 m ²
Population permanente	2.000 hommes
Capacité d'accueil instantané	3.000 hommes
Journées de tir	330/an
Obus d'artillerie	19 000
Chars	15.000
Mortiers	16.000
Missiles	1.000
Munitions diverses	800 000

Nouvelles brèves

Regroupement des états-majors de l'armée

Le Conseil fédéral donne son feu vert au regroupement des états-majors de l'armée et au raffermissement des états-majors à l'échelon du DDPS. Il a donc approuvé la révision partielle de l'ordonnance sur l'organisation du DDPS (Org-DDPS) et l'adaptation des autres ordonnances.

Le QG de l'armée doit être réorganisé. La première étape intermédiaire consiste en un regroupement pour le 1er juillet 2009 de l'Etat-major de planification de l'armée et de l'Etat-major du chef de l'armée en un Etat-major de l'armée. Les gains en efficacité doivent entre autres libérer des postes au sein de l'administration du domaine de la Défense en faveur de l'instruction de l'armée.

La Direction de la politique de sécurité (DPS) doit en outre être intégrée au Secrétariat général du DDPS. Le domaine de la politique de maîtrise des armements et de désarmement de la DPS a été transféré aux Relations internationales de la Défense afin de concentrer le traitement de ce thème sur un seul service au sein du DDPS et de gagner en efficacité. Du fait de ce transfert, l'effectif de la DPS tombe à 15 postes environ, ce qui est trop peu pour maintenir une direction autonome. L'intégration au Secrétariat général du DDPS est facilitée du fait que la DPS était déjà intégrée à ce dernier dans le domaine des finances et du personnel.

DDPS, 24.06.2009

AMBA CENTRO

L'engagement subsidiaire de sûreté AMBA CENTRO va être réorganisé : à partir du lundi 29 juin et jusqu'à la fin 2009, la police cantonale bernoise sera chargée d'assurer la protection des ambassades à Berne en collaboration avec la Sécurité militaire.

Depuis 1994, l'armée apporte un appui subsidiaire aux autorités civiles dans le cadre de la protection des représentations étrangères à Berne, Genève et Zurich, en engageant entre autres des formations de CR. Dès lundi prochain, la protection des ambassades à Berne sera assumée par la police cantonale bernoise en collaboration avec non plus des formations de milice mais les militaires professionnels de la Sécurité militaire.

Pendant les engagements, les professionnels de la Sécurité militaire sont subordonnés à la police cantonale. Leur formation est équivalente à celle de leurs collègues civils de la protection des ambassades. Les formations de milice de l'armée engagées jusqu'ici à Berne dans la mission AMBA CENTRO pourront à nouveau se concentrer sur leurs principales tâches telles que l'instruction et la disponibilité. A Zurich, l'armée appuie depuis mi-2006 déjà la protection des ambassades en recourant uniquement aux professionnels de la Sécurité militaire. En ce qui concerne Genève, la protection des ambassades continuera d'être assurée jusqu'à fin 2009 par des formations de CR et des militaires en service long avant d'être ensuite confiée principalement aux professionnels de la Sécurité militaire. A compter du 1er janvier 2010, des militaires en service long seront engagés à Genève et à Berne pour appuyer la Sécurité militaire dans cette tâche de protection.

L'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 2007 stipule que la compétence est donnée au chef de l'Armée d'engager en service d'appui et en faveur des autorités civiles au maximum 125 militaires, de préférence des membres de la Sécurité militaire, pour la protection des représentations étrangères. Cet arrêté est valable jusqu'à fin 2012.

DDPS, 26.06.2009